



En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

4 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Derijcke Werner ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Thèmes abordés	<p>1. Les responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités civiles et pénales des administrateurs <p>2. Examen des règles qui gouvernent le contrôle interne et le contrôle externe des sociétés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme du révisorat • Indépendance des commissaires • Comité d'audit • Responsabilité des commissaires <p>3. La gouvernance d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle et fonctionnement du conseil d'administration et de son président • Nomination / réélection, formation et rémunération des administrateurs et des dirigeants • Reporting financier / audit et gouvernance d'entreprise • Relations avec les actionnaires (rôle de l'assemblée générale, dialogue avec les investisseurs institutionnels ; relations avec les actionnaires de contrôle) <p>4. Cession d'entreprises et conventions d'actionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspects pratiques et typologie des conventions
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les mécanismes juridiques spécifiques du droit des sociétés liés aux mouvements de ou entre sociétés • comprendre les diverses dimensions de la responsabilité des dirigeants d'entreprise. <p>1</p> <p>Il connaîtra en outre les principes de la gouvernance d'entreprise et les règles applicables en la matière en Belgique tant sous l'angle légal et réglementaire que sous celui des bonnes pratiques et du code belge de la gouvernance d'entreprise.</p> <p>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>Participation active au cours (2/20).</p> <p>Examen (18/20) : en tout ou en partie oral, que ce soit en mode présentiel ou distanciel, avec une possibilité de devoir présenter une préparation écrite, voire même manuscrite, pour une ou plusieurs questions; un examen en tout ou en partie à livre ouvert est une possibilité. En toute hypothèse, l'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports strictement législatifs (codes, ...) qu'il jugera utiles et qu'il pourra surligner comme il le souhaite mais sans aucun autre ajout, même sous forme de signets ("papillons").</p>

Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</p> <p>La méthode ordinaire est celle d'un cours magistral interactif où tous les étudiants sont invités à être physiquement présents, mais il est possible que le cours soit partiellement aménagé en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses en présentiel et/ou en distanciel; si les circonstances font qu'il n'est pas possible d'avoir un cours où tous les étudiants aient accès au lieu de cours, les choses seront organisées d'une façon qui se rapproche le plus possible de la méthode ordinaire prédécrite; si, pour une raison quelconque, tenant soit à la personne de l'enseignant, soit à la situation sanitaire ou autre, il n'est pas possible d'organiser un enseignement où l'enseignant et une partie au moins des étudiants soient physiquement présents dans un même endroit, le cours se donnera par un mode distanciel approprié tel Teams mais il est possible que le cours soit alors aménagé en tout ou en partie en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses.</p> <p>Dans toutes les configurations de cours, il sera demandé aux étudiants d'avoir procédé à certaines lectures spécifiques</p>
Contenu	Le cours aborde une série de questions spéciales de droit des sociétés qui varient en fonction de l'intérêt et de la culture juridique des étudiants.
Ressources en ligne	Student Corner est le canal de communication privilégié, mais d'autres canaux sont envisageables.
Bibliographie	H. Culot, Y. De Cordt, H. Jacquemin et Th. Léonard, <i>Manuel du droit de l'entreprise</i> , Anthémis, Limal, 2019, 573 pp. Jacques Malherbe, Yves De Cordt, Philippe Lambrecht, Philippe Malherbe, <i>Droit des sociétés : précis, droit européen, droit belge</i> , 5e édition, Bruylant, Bruxelles, 2020.
Autres infos	Il est possible que l'un ou l'autre cours soit dépaycé. Il peut également y avoir des intervenants extérieurs.
Faculté ou entité en charge:	CLSM

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	4		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	4		
Certificat en révisorat et expertise comptable	REC9CE	4		